

Monsieur le Commissaire Enquêteur

12, rue Georges Bizet

59229 Teteghem

Le 7 décembre 2013

*Vu
Par le commissaire Enquêteur*

Monsieur,

Nous accusons réception de votre Procès-verbal de Communication du 30 Novembre 2013 reçu à la brasserie le 5 décembre 2013.

Après en avoir pris connaissance attentivement nous vous communiquons ci-après nos éléments de réponse.

Concernant toutes les remarques portant sur les démarches administratives, nous tenons à rappeler que notre Permis de Construire PC 062 765 13 0002 du 27 mars 2013 est parfaitement dans les règles. Dans l'ensemble du projet nous nous conformons scrupuleusement aux demandes de l'Architecte des Bâtiments de France et à celles des autres administrations. En particulier le Dossier de demande d'Extension d'Autorisation d'Exploiter demandé par la Dreal a été rédigé par la société Kaliès dont le sérieux n'est pas à démontrer. La campagne de fouilles archéologiques a été réalisée comme il se doit. Nous avons eu l'accord pour démarrer les travaux.

Nous tenons également à signaler que nous avons pris la peine d'aller à la rencontre de chaque personne qui s'est manifestée directement à nous dans le cadre de ce projet. A savoir nous sommes allés rencontrer chez eux :

- Mr et Mme Guibora
- Mr et Mme Delforge
- Mr et Mme Vasseur

Nous avons tenu à rencontrer ces personnes pour leur expliquer notre projet et surtout comprendre leurs craintes ou leur gêne et tenter d'y répondre le mieux possible. Notre but est de faire vivre notre entreprise en l'intégrant le mieux possible localement, ce que nous avons toujours fait depuis 25 ans.

Comme vous l'avez-vous-même souligné, les principaux points relevés lors de l'Enquête Publique concernent les éléments sonores et visuels du projet.

Concernant les camions, nous avons expliqué à Mr Delforge et à Mr Vasseur toutes les actions en cours : renouvellement de l'ensemble de la flotte de camions avec des remorques à coussins d'air et des tracteurs à embrayage automatique, changement de sens de la circulation des camions pour limiter la gêne, formation de nos chauffeurs. Mr Delforge, Mr Vasseur et toutes les personnes que nous avons rencontrées ont reconnu que ces différentes actions avaient très nettement amélioré la situation.

9, rue Edouard Devaux

BP 90190

62504 Saint-Omer

Tél: 03 21 98 76 00

Fax: 03 21 98 76 02

Internet: www.brasserie-saint-omer.com

SAS au capital de 3 246 400 € - RCS Boulogne-sur-Mer B 455 502 088

Concernant le bruit dont se plaignent Mr et Mme Vasseur nous avons cherché avec eux d'où pouvez provenir cette gêne. Nous sommes allés chez eux à plusieurs reprises pour tenter d'identifier ce bruit dont ils nous parlent. Nous n'avons jamais constaté de bruit lorsque nous étions chez eux. Ils nous appellent régulièrement sur le sujet sans que nous soyons capables d'identifier si cette gêne qu'ils ressentent provient vraiment de la brasserie. Les mesures de bruit que nous avons effectuées dans le cadre de la procédure à la demande de la Dreal ne montrent pas de problème particulier du côté de la rue de Calais. Nous tenons également à signaler que Mr et Mme Vasseur nous ont déjà appelé pour se plaindre au mois d'août 2013 alors que toutes les installations de la brasserie étaient à l'arrêt.... Nous avons également pris la peine d'aller questionner des voisins de Mr et Mme Vasseur dans la rue de Calais pour savoir s'ils étaient gênés par le bruit. Ils nous ont répondu par la négative. Néanmoins nous continuerons bien évidemment à chercher si nous pouvons les aider à résoudre leur problème.

Concernant le « dégazage » supposé évoqué par Mr Guibora, les cuves de fermentation que nous installons ne sont pas dégazées. Ce sont des cuves totalement statiques sans aucun moteur ni agitateur tout comme le sont les cuves actuelles. Nous garantissons le fait que ces cuves ne feront aucun bruit. Nous aurons l'occasion d'en reparler avec Mr Guibora pour comprendre ce bruit qu'il a noté avoir entendu pendant les travaux.

D'une manière générale concernant le bruit, comme le demande la Dreal, nous serons amenés à effectuer de nouveau une campagne de mesure à l'issue du projet pour voir l'impact réel du projet. Et nous resterons bien sûr toujours à l'écoute des remarques du voisinage.

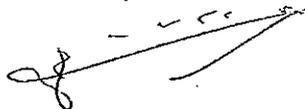
Concernant l'impact visuel nous avons scrupuleusement respecté ce que nous a imposé le permis de construire et en particulier les exigences de l'Architecte des Bâtiments de France.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour d'autres informations que vous jugeriez nécessaires.

Par ailleurs nous souhaiterions vivement vous recevoir à la brasserie pour que vous puissiez vous rendre compte par vous-mêmes des différentes actions entreprises.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'assurance de nos sentiments respectueux.

André Pecqueur



PDG Brasserie saint Omer